

# UGECAM (Union de gestion des Etablissements de l'Assurance Maladie)

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Etablissement polyvalent  
Troubles neuro-développementaux, psychiques,  
paralysies cérébrales, affections génétiques



## Public concerné

- › Enfants entre 0 à 6 ans dont des enfants prématurés

Le CAMSP assure le plus précocement possible un diagnostic des difficultés, de la déficience, des handicaps, conduit des rééducations précoces via des actions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques, assure un accompagnement des familles et organise des actions de prévention

Le CAMSP œuvre en liaison étroite avec le secteur pédiatrique et de néonatalogie, de la psychiatrie infanto-juvéniles, la protection maternelle et infantile (PMI), les centre médico-psychopédagogiques (CMPP) ainsi que les Dispositifs d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) du secteur



## ENSEMBLE DES ACTIVITÉS MENÉES

- › Prévention/dépistage : Participation à la sensibilisation et à la formation sur les étapes et les troubles du développement du jeune enfant. Un travail en partenariat avec les services de maternité, de néonatalogie, les pédiatres, le réseau Méditerranée (Naître et devenir), la PMI favorise le repérage et l'orientation précoce.
- › Diagnostic : Prescription des bilans nécessaires. Possibilité de faire appel à d'autres services médicaux spécifiques (services génétiques, ORL, centre de ressources...) pour des investigations complémentaires.
- › Prise en charge précoce : A la suite de l'évaluation et du diagnostic, projet de soins et d'accompagnement proposé à l'enfant et sa famille au sein du CAMSP et/ou de ses antennes hors les murs (domicile, lieu de garde, établissement scolaire...)
- › Accompagnement des familles : Conseils et soutien à la famille en l'associant à la mise en œuvre du projet de soins et d'accompagnement de l'enfant. Possibilité d'une guidance parentale si nécessaire et soutien à la fratrie.
- › Orientation : En accord avec les parents, proposition d'orientations vers d'autres structures (établissements spécialisés, services hospitaliers, SESSAD, CMP, CMPP, professionnels libéraux...)

## ACTIVITÉS MENÉES AVEC LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION ET/OU L'AGGLOMÉRATION :

- › Information des partenaires – travail de réseau – convention avec les crèches et les écoles accueillant les enfants suivis



## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- › 1 pédopsychiatre, 1 cadre de santé, 2 psychomotriciens, 1 psychologue, 1 neuropsychologue, 1 assistante sociale



## CHAMP D'ACTION GÉOGRAPHIQUE

- › Agglomération Esterel, Secteur Est du département, Secteur de Fayence Golf de St Tropez (antenne à Cogolin)



## PRÉREQUIS POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT / D'UNE PRISE EN CHARGE

- › Candidature par appel du tuteur légal
- › Demande de documents administratifs (CNI, livret de famille, attestation de Sécurité Sociale)
- › Demande du complément d'adressage (courrier médical, compte-rendu de la crèche ou de l'école, bilans déjà réalisés...)
- › Etude de la demande pour première consultation médicale



## CAPACITÉ D'ACCUEIL

- › Agréments de 40 enfants en suivi thérapeutique
- › File active de plus de 200 enfants



## MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- › Prise en charge ambulatoire, visites à domicile, observations écoles, rendez-vous téléphoniques
- › Sur rendez-vous



## PRISE EN CHARGE GRATUITE / PAYANTE

- › Gratuite



## ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

- › UGECAM PACA et Corse, Direction des Etablissements Médico-Sociaux du Var, 759 Chemin de Camp Bourjas, 83610 Collobrières

## ADRESSE DE L'ANTENNE LOCALE

- › ZA Les Genêts – Lot 25, 1319 Boulevard Jean Moulin, 83700 Saint-Raphaël



## PERSONNE À CONTACTER

- › Courriel : [col.grp-camsp-st-raphael.ug-paca@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:col.grp-camsp-st-raphael.ug-paca@ugecam.assurance-maladie.fr)
- › Tel : 04.94.19.65.65



## ACCUEIL ET PERMANENCES (JOURS ET HORAIRES)

- › Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30



## SOUTIENS FINANCIERS EXISTANTS (DÉPARTEMENT, RÉGION, ENTREPRISES, COMMUNES)

- › Financement CPAM 80% et département 20%



## PARTENAIRES SOCIAUX

### Partenaires principaux :

- › La CPAM
- › LA MDPH
- › Le secteur pédiatrique et de néonatalogie
- › La psychiatrie infanto-juvénile
- › La protection maternelle et infantile
- › Les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)
- › Les Dispositifs d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) du secteur